

Ordre du jour décliné en 5 fiches de travail :

- ▶ Fiche n°1 : 1ères affectations des techniciens-géomètres-cadastrateurs
- ▶ Fiche n°2 : mutations prioritaires
- ▶ Fiche n°3 : critères d'inter classement
- ▶ Fiche n°4 : bilan des détenteurs de pré-brevets et de brevets
- ▶ Fiche n°5 : répartition des possibilités de promotions entre les tableaux d'avancement et les EP

Le Président, en préambule, a rappelé que la création du statut de géomètre- cadastrateur est une garantie de pérennité pour ce corps au sein de la DGFIP et en assoit tant les missions que la technicité. Ainsi les champs de compétence se voyant élargis, les bureaux en charge du recrutement travaillent à la réactualisation du concours et des groupes de travail sont consacrés aux géomètres ainsi qu'aux assistants-géomètres (anciennement aide-géomètre).

Concernant les fiches, au cas particulier il s'agit d'examiner une situation en corrélation avec les décisions prises en groupe de travail sur la catégorie B, valables pour 2012, avec pour clause d'établir un bilan et de tenir un nouveau groupe de travail ultérieurement.

La suite dans le document joint....

**fichiers:**



[Télécharger gt\\_4\\_nov\\_2011\\_geos-cadastrateurs01.pdf](#) (85.71 Ko)

**Public:** [Archives GT](#)

[Archives Droits et Garanties \(avant 2012\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---